

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLIERS SUR MORIN 11 JUILLET 2024

Étaient présents : Mme Caroline AULIAC, M. Bernard RENAULT, Mme Claudie JOULAUD, M. Pierre JACQ, Mme Patricia ANGER, M. Matthieu CHAMAILLARD, Mme Johanne ETIENNE, M. Damien KOPYC, M. Jacques ARNAUD, M. Éric VIOLLEAU, M. Nicolas FABRE, Mme Marie RICHARD, Mme Lolita BLANC, M. Délé AGUIAR.

Absents excusés : Mme Stéphanie VIEUX représentée par Mme Claudie JOULAUD, Mme Solange HAYON représentée par Mme Johanne ETIENNE, Mme Hélène BICHET représentée par Mme Patricia ANGER, M. Joël LAHAILLE représenté par M. Bernard RENAULT.

Absent : M Philippe AUDOUX

Secrétaire de séance : Mme Johanne ETIENNE

L'an Deux Mil Vingt-quatre et le onze juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 04 juillet 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des Peintres, sous la présidence de Mme Caroline AULIAC, Maire.

Mme le Maire précise que le procès-verbal de la séance du 22 Mai 2024 sera remis lors d'une prochaine convocation et voté lors du prochain conseil.

Ordre du Jour

1. Attribution marché confection et livraison de repas pour la cantine
2. Tarifs cantine septembre 2024
3. Règlement intérieur Garderie Périscolaire et Cantine septembre 2024
4. Demande de subvention de l'école Patrick Thémereau pour classe découverte Année 2025
5. Maîtrise Œuvre travaux école Patrick Thémereau
6. Demande subvention démarche « zéro phyto »
7. Convention avec La Poste « création de l'Agence Postale Communale »
8. Acquisition terrains
9. Décisions modificatives
10. Affaires diverses

1. Attribution marché confection et livraison de repas pour la cantine

Mme le Maire rappelle que les commissions affaires scolaires et appel d'offres se sont réunies le 30 avril 2024, afin de préparer le nouveau marché pour les repas de la cantine scolaire.

L'appel d'offres a été lancé le 13 mai 2024, pour la confection et la livraison de repas en liaison froide pour la cantine scolaire et de goûters pour la garderie, celui-ci a été clôturé le 12 juin 2024 à 18h00.

L'ouverture des plis s'est déroulée le 18 juin 2024 à 19h30 en présence des membres de la commission d'appel d'offres et de la commission des affaires scolaires. Le Dossier de Consultation a été téléchargé par 19 sociétés, seule la société API RESTAURATION a déposé une offre.

Repas enfants maternelle : 3,40 HT soit 3,59 TTC

Repas enfants école primaire : 3,52 HT soit 3,71 TTC

Goûters enfants maternelle : 0,89 HT soit 0,94 TTC

Goûters enfants école primaire : 1,25 HT soit 1,32 TTC

Les commissions ont décidé de ne retenir pour l'instant que la prestation repas.

Mme le Maire demande, afin d'assurer la continuité de service des repas à la cantine, de bien vouloir accepter la proposition de l'entreprise API RESTAURATION et de l'autoriser à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce marché.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter la proposition de l'entreprise API RESTAURATION et autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce marché.

Vote : Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

2. Tarifs cantine septembre 2024

Mme le Maire expose au conseil municipal, qu'afin d'équilibrer le budget communal, suite à l'ouverture des plis du marché concernant les repas de la cantine scolaire, elle propose d'étudier le nouveau tarif des repas. Elle précise que la commission affaires scolaires s'est réunie le 18 juin 2024 et propose de passer le tarif repas de 4,80 € à 4,90 €, à compter de la rentrée de septembre 2024.

Mme le Maire demande de bien vouloir accepter ce nouveau tarif.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de modifier le tarif cantine à 4.90 € le repas à compter de septembre 2024.

Vote : Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

3. Règlement intérieur Garderie Périscolaire et Cantine septembre 2024

Mme le Maire rappelle au conseil municipal le point numéro 2 concernant le tarif de la cantine. Il convient de modifier le règlement intérieur de garderie périscolaire et cantine en conséquence.

Elle propose également de modifier d'autres articles à la demande du service régie cantine garderie.

Page 2 : Article 4 : dans le dernier paragraphe, tout en bas « les inscriptions sont fermes et définitives ». Rajout « Aucun rajout et aucune annulation n'est possible sauf article 5 ».

Page 3 : Article 5 : Absence pour maladie à l'école. Demande de rajout dans le 2^{ème} paragraphe après « secrétariat ». « Seuls les repas qui ont pu être décommandés seront déduits de la prochaine facture ».

Même page : En cas d'absence de l'instituteur. Demande de rajout à la fin du paragraphe. « La commune n'est pas responsable de l'absence de l'instituteur et ou du professeur des écoles ».

Page 4 : Article 7 : Catégories de repas proposés

« Un menu varié dit végétarien ». Il faut remplacer « Végétarien » par « Sans Viande »

Retirer le menu varié dit « sans poisson ».

Mme le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir approuver la mise à jour du règlement intérieur de la cantine garderie à compter du 1^{er} septembre 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver les modifications du règlement intérieur la cantine et de la garderie à compter de septembre 2024.

Vote : Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

4. Demande de subvention de l'école Patrick Thémereau pour classe découverte Année 2025

Mme le Maire informe le conseil municipal, que lors du conseil d'école du 20 juin 2024, M. le Directeur de l'école Patrick THEMEREAU a sollicité la Mairie afin d'obtenir une subvention municipale pour la classe de découverte de l'année 2025. Ce voyage scolaire a pour thème le char à voile et le patrimoine maritime, il s'élève à 19 680,00 €, soit 410,00 € par participant.

Afin de pouvoir prévenir les parents du coût réel de cette classe découverte, il a besoin de connaître dès maintenant le montant que la commune allouera.

Elle précise que la commission des affaires scolaires s'est réunie le 18 juin 2024, et propose d'allouer à la classe de découverte une participation de 150 € par enfant et d'inscrire dès maintenant ce montant sur le budget communal 2025, soit un total pour 48 enfants de 7200,00 €. La commission précise que cette participation serait exclusivement réservée à ce projet, et ne pourrait être transférée sur une autre demande de l'école.

Mme le Maire demande de bien vouloir accepter cette participation, et l'autoriser à la porter sur le budget 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'allouer une participation de 150 € par enfant soit 7 200 € pour 48 enfants, pour la classe découverte de l'année 2025, ayant pour thème le char à voile et le patrimoine maritime, autorise le Maire à porter ce montant sur le budget 2025, précise que cette participation serait exclusivement réservée à ce projet, et ne pourrait être transférée sur une autre demande de l'école, et autorise le Maire à signer tous actes ou documents relatifs à cette affaire.

Vote : Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

5. Maîtrise d'œuvre – Travaux école Patrick THEMEREAU

Mme le Maire rappelle au conseil municipal, l'ouverture d'une classe de maternelle sur la rentrée 2023/2024. Cette classe supplémentaire arrivera en élémentaire pour la rentrée 2026/2027. Elle rappelle également la vétusté du préfabriqué servant de classe en élémentaire. Il conviendrait de réaliser deux classes afin de remplacer le préfabriqué actuel, et permettre d'accueillir tous les enfants d'élémentaire dans la même enceinte, et éviter ainsi les multiples traversées journalières de route des enfants, s'ils restaient dans la classe située à côté de la Salle des Peintres.

Pour réaliser l'étude des travaux concernant l'extension de l'école élémentaire, il convient de prendre un maître d'œuvre. Elle précise que la commune est particulièrement satisfaite de la prestation de notre architecte du cabinet ARCHIPY, prestataire qui est en charge de l'extension de la cantine et création de la salle polyvalente.

Une proposition pour cette maîtrise d'œuvre a été établie. Mme le Maire la transmet lors de la séance. Elle s'élève à 8% du montant estimé des travaux soit un coût estimatif de 60 000,00 €. Elle précise qu'en s'occupant dès maintenant de ce projet, la commune serait en capacité de faire une demande de subvention au titre du Contrat Rural, qui s'étale sur trois années civiles.

Mme le Maire propose au conseil municipal d'accepter la proposition du cabinet ARCHIPY, et de l'autoriser à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte la proposition du Cabinet ARCHIPY et l'autorise à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Vote : Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

6. Demande de subvention démarche « zéro phyto »

Mme le Maire informe le conseil municipal que le projet de re-végétalisation du cimetière, prévu au budget 2024, prend forme, suite à plusieurs rendez-vous avec Aquil'Brice, qui nous accompagne dans cette démarche. Un premier essai de re-végétalisation est planifié sur les mois de septembre et octobre, sur une surface de 150 à 200 m².

Le Conseil Départemental subventionne les démarches « zéro phyto », ce qui inclut l'acquisition de matériel alternatif au désherbage chimique. Nous avons étudié la possibilité de faire l'acquisition d'un équipement pour un désherbage écologique et économique. Son coût s'élève à 2850,00 € HT soit 3420,00 € TTC. Nous pouvons prétendre à une subvention de 30 % pour le désherbage non chimique ainsi qu'une prise en charge des frais liés à la communication auprès des habitants sur un coût HT plafonné par an à 2 000 euros : 30 %.

Mme le Maire demande de bien vouloir l'autoriser à solliciter le département afin d'obtenir une subvention pour ces dépenses, et signer tous documents relatifs à cette affaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, sollicite auprès du Conseil Départemental, une subvention à hauteur de 30 %, dans le cadre de la démarche « Zéro Phyto », et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Vote : Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

7. Convention avec La Poste « création de l'Agence Postale Communale »

Mme le Maire rappelle la délibération 27-2024 qui a été prise le 22 mai 2024, concernant la création d'une Agence Postale Communale. Après négociations un projet de convention avec La Poste pour l'organisation de cette agence a été établi, transmis avec la note de synthèse.

Mme le Maire demande au conseil municipal si des observations sont apportées et de l'autoriser à signer les actes nécessaires à la mise en place de cette convention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte le projet de convention et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Vote : Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

8. Acquisition terrains

- **Acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée AD 442 et la parcelle AD 443 d'une superficie totale de 750 m², sise Rue de Paris**

Mme le Maire informe le conseil municipal, que M. et Mme FATH ont été sollicité pour que la commune puisse faire l'acquisition d'une partie de la parcelle AD442 et la totalité de la parcelle AD443.

Cette acquisition permettrait d'avoir un accès direct du parking de la Mairie au parking de la ferme. M et Mme FATH nous ont fait part de leur accord sur le principe et proposent la vente de ces terrains (environ 750 m²) pour 130 000,00 € (soit environ 17 000€/are). Ces parcelles sont situées en zone UB, du Plan Local d'Urbanisme.

Mme le Maire précise que la commune prendra à sa charge les frais de bornage (devis du cabinet Greuzat pour un montant de 3012.60 € TTC) en plus des frais de notaire.

Elle précise que la commission d'urbanisme qui s'est tenue le 4 juin 2024, a donné un avis favorable à cette acquisition.

Mme le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir acquérir ces parcelles et de l'autoriser à signer tous actes relatifs à cette affaire dont le bornage.

Après débat et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée AD 442 et la parcelle AD 443 d'une superficie totale de 750 m², sise Rue de Paris, appartenant à M. et Mme FATH, au prix de 170 € le m² soit un total de

10. Affaires diverses

- Mme le Maire informe le conseil municipal des courriers de remerciements de l'AAPMA et Restaurant du cœur pour la subvention qui leur a été accordée.
- Mme le Maire informe le conseil municipal de la Décision du Maire n° 03/2024 du 21 juin 2024 - concernant l'avenant n°1 au contrat de Santé Collective (MNT) – modalités de résiliation du contrat et de l'adhésion et modifications des tarifs au 1er juillet 2024.
- Mme le Maire informe le conseil municipal de la Décision du Maire n° 04/2024 du 21 juin 2024 - concernant l'avenant n° 2 au contrat de Prévoyance Collective (MNT) – modalités de résiliation du contrat et de l'adhésion
- Mme le Maire informe le conseil municipal de la signature chez le notaire, le 10 juillet 2024, du terrain Sente du Haut du Toit/Rue Allain Renault (délibération n° 05/2024 du 13 mars 2024).
- Smitom : Mme le Maire rappelle au conseil municipal que lors des inondations du mois de Février, le Smitom a mis en place des bennes pour les sinistrés. Par courrier en date du 1^{er} juillet, il nous informe que la commune a bénéficié de 5 bennes pour un poids total de 8.35 tonnes.
Le coût total à leur charge s'élève à 3265.00 € pour notre commune et à 24 442.00 € pour l'intégralité des communes sinistrées.
- SMITOM : Mme le Maire informe le conseil municipal que lors du comité syndical du 2 juillet, un appel a été lancé pour trouver des salles pour la mise en place de ressourceries éphémères pour 2025. Elle demande au conseil municipal, s'il serait d'accord pour répondre à cet appel.
Elle précise que la commune de Crécy tiendra une ressourcerie éphémère du 10 au 14 septembre, ayant répondu à cet appel l'année dernière.
Le conseil municipal émet un avis favorable. Un mail sera transmis pour programmer cette ressourcerie qui se déroulera à la Salle des Fêtes « Germaine VERNILLET ».
- Mme le Maire informe le conseil municipal des prochaines manifestations :
 - 13 juillet : organisé par la mairie : Apéritif offert, pique-nique, retraite aux flambeaux, bal et buvette organisés par Villiers Anim.
 - 1er septembre : Brocante Rue de Paris organisée par le comité des fêtes.
 - 7 septembre : Organisé par la mairie : fête du village l'après-midi suivi d'une projection de film en plein air au 26 ter rue de la Picardie, organisé par le CCAS.
 - 28 septembre : journée « nettoignons la nature » organisé par la mairie.
- M. Délé AGUIAR demande s'il y a une programmation pour les prochains conseils municipaux.
- M. Éric VIOLLEAU demande si des barrières vont être posées « Chaussée du Ru ».

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire lève la séance à 20h05.

Après la clôture de la séance, Mme le Maire tient à informer l'ensemble du conseil municipal, qu'elle a reçu un pouvoir de M. Philippe AUDOUX pour M. AGUIAR, à 19h40 et que celui-ci ne pas être pris en compte, étant donné qu'il n'a été vu qu'en fin de séance et arrivé après l'ouverture de la séance.